

# **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 19 février 2024**

Présents : CLEMENT Guillaume ; BERTIN Monique ; FERGEAU Paquita ; BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; ALBERT Adeline ; BORDIER Renaud ; DOLIN Anne ; GALLARD David.

Excusés : FICHET Stéphane ; NEVEU Linda ; PAILLAT Catherine ; PAITRAULT Magali donne pouvoir à ALBERT Adeline

Secrétaire de séance : DOLIN Anne

Date de la convocation : 14 février 2024

### **Ordre du jour** :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024*
2. *Délibération attribution secours énergie*
3. *Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPG*
4. *Compte rendu des différentes commissions*
5. *Questions diverses*

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

Approbation du P.V. de la séance du 22 janvier 2024 à l'unanimité.

### **2 – Délibération attribution secours énergie**

Le Maire de LA FERRIERE EN PARTHENAY.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L5211-25-1 ;

Vu la demande d'aide financière d'un couple domicilié à La Ferrière en Parthenay pour contribuer au règlement d'une partie de leur dette auprès de SEOLIS,

Après examen et évaluation de la situation sociale et financière établie par l'assistante sociale et des ressources et charges du foyer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 150€ versée directement à SEOLIS afin d'aider à régulariser la situation de ce couple.

### **3 - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPG.**

Le PLH est établi par la CCPG pour l'ensemble de ses trente-huit communes membres.

La CCPG élabore conjointement deux documents : PLUi et PLH, afin de définir une nouvelle politique d'urbanisme et d'habitat sur son territoire.

Le PLH vise, pour une durée de six ans, à :

- définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements ;
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH indique les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en hébergements et comprend un programme d'actions détaillé par commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2024 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Parthenay Gâtine ;

Vu les différents documents transmis par la Communauté de communes Parthenay-Gâtine présentant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions pour l'Habitat ;

La commune ayant engagé un travail urbanistique depuis plusieurs années ne reste pas insensible à la question du logement sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal partage favorablement les éléments présentés dans le Programme Local de l'Habitat.

## **4 - Compte rendu des différentes commissions**

### Requalification du cimetière :

À la suite de la rencontre du 30/01/2024 avec le bureau d'études, il a été présenté des plans de composition d'avant-projet (AVP) et de phasage des travaux actualisés.

Si la commune obtient un retour positif aux demandes de subvention en cours (MAM...), le planning prévisionnel pourrait être le suivant :

- Elaboration du projet (PRO) en novembre 2024
- Plantations en régie TEMPS 1 en décembre 2024 / janvier 2025
- Consultation entreprises TEMPS 2 en janvier/février 2025 pour travaux VRD de mai à juillet 2025 et travaux d'aménagements paysagers automne 2025.

Sinon, report sur l'année suivante sur les mêmes périodes.

Le conseil municipal valide le projet d'aménagement tel que présenté. Ainsi, l'ensemble des surfaces à conserver pour les aménagements sont connus et les emplacements de concessions identifiés sur les espaces actuellement libres en tout point du cimetière pourront être cédés aux personnes intéressées.

### MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :

La subvention envisageable de la Caisse d'Allocation Familiale serait de 105 600€ (fonds nationaux), peut-être que des fonds locaux pourraient compléter l'enveloppe.

FCTVA : pas encore reçu de confirmation définitive mais nous devrions pouvoir retoucher la TVA.

Concernant les travaux les ordres de service avec les entreprises retenues ont été signés le 26/01.

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier a eu lieu le 08/02.

Les réunions de chantiers seront tous les jeudis à 9h. Le 1<sup>er</sup> compte rendu sera transmis à tous les membres du conseil municipal qui confirmeront par la suite s'ils souhaitent le recevoir chaque semaine.

Une boîte à clés avec code a été installée pour faciliter l'accès au chantier.

### Enfouissement des réseaux Avenue de Nantes :

La GefTP poursuit l'avancée des travaux. Pas d'aléa particulier pour le moment. Les tranchées complexes sont réalisées par camion aspirateur au lieu de la pelleteuse. Une dizaine de jours a été compliquée au niveau du trafic quand l'autoroute a été dévié par la RN du fait des blocages des agriculteurs.

Installation antenne Free mobile : Le pylône a été installé sur sa plateforme au fond du parking poids lourds le 08/02.

### Déploiement de la fibre par Orange dans le cadre de l'opération AMEL :

Présentation du diaporama ORANGE suite au rendez-vous du 16/02.

La Ferrière est alimentée par le Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Thénézay.

L'implantation de 2 armoires fibre optique a été validée en commission du 01/02, couleur RAL 7044 gris soie. Chaque armoire peut desservir 300 à 350 logements, les abonnés raccordés ne sont pas nécessairement tous situés à l'intérieur de limites communales.

Enjeux : élagage pour faciliter le déploiement + absence d'artère pour 3 hameaux (câble cuivre mis directement en pleine terre et pas dans un fourreau).

Fin du déploiement : fin 2025.

### C.C.P.G. :

Présentation du diaporama des « orientation foncières communautaires » présenté en commission générale du 18/01 exposant les biens appartenant ou pas à la CCPG, utilisés ou non par la CCPG, rapportant ou ne rapportant pas de recettes financières. Le gros débat étant les écoles (17 écoles propriété des communes, 4 propriété de la CCPG et 1 en statut mixte).

### Bâtiments :

L'entreprise CIGEC est intervenue pour réparer l'éclairage de la salle de conseil.

Les 2 capots de défibrillateurs vandalisés ont été remplacés.

Logement 23, rue de la mairie : réparation du cheneau effectuée et arrivée d'une nouvelle locataire Mme GILBERT Gwenaëlle avec 2 enfants depuis le 15 février 2024.

### Voirie :

Jeux de la cour de l'école : les pièces ont toutes été reçues et la pose s'effectuera

progressivement durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Contrôle des jeux extérieurs communaux effectué par SOLEUS le 13/02.

Des végétaux ont été commandés à MG Fleurs de Cours (Abords API, bordure RN, plateau sportif) pour la somme 941.42€ ttc

Information donnée quant à la « succession MANDIN » située Avenue de Nantes. L'objectif est d'arriver à trouver un accord avec les héritiers pour qu'ils acceptent la succession et que la commune puisse racheter le bien actuellement en ruine et friche. Si les héritiers venaient à refuser l'héritage, la procédure se terminera en « bien sans maître » mais après de longues années de procédure ce qui n'améliorera pas la situation.

Devis en cours pour la réfection du chemin allant de Monchalain à La Pionnière. Affaire à suivre.

Taille des cupressus et thuyas a débuté ce jour le 19/02 par l'entreprise adaptée ACTEA.

Une demande a été formulée pour la mise à disposition du parking Poids Lourds pour l'organisation d'une exposition de camions le week-end du 18 et 19 mai.

Jeunesse : Un courrier des enfants est en cours et sera adressé aux sénateurs pour la visite du Sénat. 40 pers maxi (pas nécessairement des élus...), pas avant décembre 2024, Le mardi après-midi ou le jeudi matin.

#### Ecole :

Visite du DDEN (Délégué départemental de l'Éducation nationale) le 23/01.

Tour des installations avec la CCPG et le DDEN le 31/01

Tour des locaux : Modulaire, toiture à traiter + projections de bas de dalle qui se projettent et remontent sous le plancher par éclaboussures et WC trop petits et pas suffisamment intimes.

Présentation des abords de l'école et la propriété attenante qui avait été achetée par la commune pour le développement de l'école, les réaménagements... le besoin d'1 classe en dur a été évoqué + 1 salle suffisante pour le périscolaire.

Chaufferie : Remplacement chaudière inscrite au budget 2024 de la CCPG, ok s'il est voté...

Dans tous les cas, il y aura une quote part financière de la commune car les locaux de la mairie dépendent de ce système de chauffage.

Rencontre avec équipe enseignante prévue le 11/03 à 16h

Animation : Exposition « Ma ruralité heureuse » prêtée par la CAUE, elle est visible du 14 février au 3 avril dans le square de l'église avec une inauguration le 20/02 à 17h30.

Recensement : Le recensement de la population est terminé avec un taux de collecte à 100% (69,70 % réponses par internet – 30,30 % réponses papier). Au vu des Bulletins Individuels collectés, notre population pourrait être en légère augmentation.

Social : Bilan de l'AG de l'association de Solidarité Cantonale (19/02 à 18h). Le bilan financier est positif. Le nombre de foyers est en augmentation entre 2022 et 2023 pour la commune.

#### Santé :

Pour remercier la commune de son implication, l'association France Alzheimer nous a remis le Trophée « Ville aidante ».

### **6 – Questions diverses** :

Planning des permanences pour le bureau des élections européennes du 9 juin 2024.

#### Agenda :

08/03, 20h30 : AG du Comité de Jumelage à Pressigny

11/03, 20h30 : Réunion de préparation BP 2024

Prochain Conseil municipal : 25 mars 20h30 (Vote du BP 2024)

Fin de séance à 0H30

Le Maire,  
CLEMENT Guillaume

Le secrétaire de séance,  
DOLIN Anne